



CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX
Année scolaire 2017-2018
Préinscriptions nouveaux élèves
Notice explicative



Vous trouverez ci-joint, outre le dossier de préinscription et cette notice :

1. Une charte d'inscription
2. Un descriptif des études
3. La grille tarifaire 2017-2018
4. Les modalités de paiement.

MODALITÉS ET DÉLAIS DE REMISE DU DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION

Le dossier de préinscription (également téléchargeable sur le site www.clamart.fr) est à remettre à l'accueil du conservatoire, dûment complété, signé et accompagné des pièces demandées, le samedi 1^{er} juillet 2017 au plus tard. A l'exception des disciplines suivantes : Maîtrise, chant, théâtre, (date limite 8 septembre). Les inscriptions aux concours d'entrée en Cycles d'orientation professionnelle (COP) font l'objet de dossiers spécifiques (date limite selon la discipline demandée, voir dossier).

L'établissement ne s'engage en aucun cas à ce que les dossiers remis hors délais soient instruits par ses services. Tout dossier incomplet sera systématiquement retourné sans prolongation de délai. Dès réception, les dossiers sont traités par l'administration du conservatoire qui vous signifiera la décision arrêtée, par voie postale et/ou numérique dans le courant de l'été 2017. En cas d'acceptation, vous recevrez les éléments d'information complémentaires (jours et heures de cours). En cas de manque de places dans la discipline demandée, vous pourrez être placés en liste d'attente, la réponse définitive vous parvenant au plus tard le 15 septembre.

ÉLÉMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

1. Un chèque par élève, correspondant aux droits d'inscription (à établir à l'ordre du Conservatoire de Clamart) :
 - 12€ pour les élèves rattachés à un foyer fiscal situé sur le territoire de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris
 - 24€ pour les autres

Important : le paiement de ces droits d'inscription est à distinguer du paiement de la cotisation annuelle, exigible pour sa part au cours de l'année scolaire 2017-2018.

2. Elèves danseurs : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse. Celui-ci devra dater de moins de 3 mois au commencement des cours.

3. La carte (ou l'attestation) de Quotient Familial 2017 le cas échéant (voir conditions ci-dessous).

QUOTIENT FAMILIAL

Pour favoriser l'accès du plus grand nombre aux enseignements artistiques proposés par l'établissement, le montant des cotisations annuelles est calculé selon le système du Quotient Familial (système uniquement en vigueur, sauf exception, pour les élèves rattachés à un foyer fiscal situé sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris).

Son calcul s'effectue exclusivement au Guichet Unique du Centre Administratif Municipal de Clamart et dans les mairies annexes de cette même Commune.

Guichet Unique, Centre administratif, 1 avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART (01 46 62 35 35)

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 18h, le vendredi de 8h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h.

LES ÉTUDES AU CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX DE CLAMART (MUSIQUE, THEATRE, DANSE)

En tant que Conservatoire à Rayonnement Départemental agréé par l'Etat, le Conservatoire Henri Dutilleux de Clamart se réfère aux Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture pour la Musique, le Théâtre et la Danse. Ceci implique notamment une organisation pédagogique fonctionnant suivant un système de cycles, accompagné de procédures d'évaluation correspondantes. Au-delà de ce parcours d'études, la spécificité de l'offre pédagogique du CRD de Clamart, telle qu'elle est décrite dans le Projet d'Etablissement 2015-2019 (document en ligne), s'articule autour des quatre axes suivants : **pratiques collectives, interdisciplinarité, culture et création.**

MUSIQUE

CYCLE DECOUVERTE (durée 2 ans)						
<i>Objectifs : ouvrir et affiner les perceptions</i>						
A 5 ans (grande section de maternelle)	CD1	Cycle découverte 1 ^{ère} année		Chant/percussions/éveil corporel/éveil culturel	1h15	
A 6 ans (CP)	CD2	Cycle découverte 2 ^{ème} année		Chorale/rythme/expression corporelle/marionnettes	1h	
		Formation musicale		Bases de la formation musicale	1h	
		Atelier de découverte instrumentale (optionnel)		Possibilité de découvrir 13 à 17 instruments	30'	
CYCLE 1 (durée entre 3 et 5 ans)						
<i>Objectifs : construire la motivation et la méthode, constituer les bases de pratique et de culture (phase d'engagement dans une pratique instrumentale).</i>						
Formation musicale		Instrument		Pratique collective		
1C1 - 1C2 – 1C3	1h15	1C1 - 1C2 – 1C3	30'	Chorale/Orchestre vents ou cordes/ Ensemble instrumental/Improvisation	entre 45' et 1h30	
1C4	1h30	1C4 - 1C5				
CYCLE 2 (durée entre 3 et 5 ans)						
<i>Objectifs : contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome, la capacité à tenir sa place dans une pratique collective.</i>						
Formation musicale		Instrument		Pratique collective		
2C1-2C2	de 1h30 à 1h45	2C1-2C2-2C3	40'	Ateliers thématiques (création, jazz, baroque...) Musique de chambre/Orchestre Symphonique/Big band junior	entre 45' et 2h	
2C3-2C4	de 2h à 2h15	2C4 - 2C5	45'			
CYCLE 3 amateur (durée entre 2 et 4 ans)						
<i>Objectifs : développer un projet artistique personnel, accéder à une pratique autonome, acquérir des connaissances structurées, s'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur, pouvoir évoluer vers la pratique amateur.</i>						
Formation musicale/Analyse (optionnel)		Instrument		Pratique collective		Projet personnel
3C1-3C2	3h	3C1-3C2-3C3-3C4	1h	Orchestre Symphonique/Musique de chambre/Ensembles	entre 1h et 3h	30'

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (durée entre 2 et 4 ans)

3^e cycle spécialisé. Entrée sur concours. Objectifs : approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle, confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur.

Formation musicale/Analyse		Instrument		Pratique collective		+ Projet personnel
3C1-3C2	3h	DEM1-DEM2-DEM3-DEM4	1h15	Orchestre Symphonique Musique de chambre /Ensemble	entre 1h et 3h	+ Option complémentaire obligatoire

PARCOURS PERSONNALISE (durée entre 1 et 2 ans)

Après niveau 2C2 validé en FM et instrument, possibilité d'intégrer un cursus allégé (entrée sur entretien).

Composition et Nouvelles Technologies ou Initiation aux Musiques Amplifiées		Instrument		Pratique collective	
PP1-PP2	1h30	PP1-PP2	30'	Orchestre Symphonique 2C/Musique de chambre/Ensemble	entre 45' et 2h

HORS CURSUS (après le collège)

Contrat d'un an renouvelable (maximum 6 ans pour les débutants et plafonné à 11 ans de conservatoire pour les autres).

Formation musicale		Instrument		Pratique collective
ADU1-ADU2	1h	HCn	30'	adaptée au niveau instrumental

VOIX

MAITRISE (à partir de 8 ans / entrée sur audition) – cours collectifs

Formation musicale identique à la formation musicale instrumentistes	Cycle 1 (4 ans)	de 8 à 11 ans	2h15	Concerts, spectacles...
	Cycle 2 (3 ans)	de 12 à 14 ans	2h15	
	Cycle 3 (3 ans)	à partir de 15 ans	3h	

CHANT (de 16 ans à 35 ans/ entrée sur audition) – cours individuel

Formation musicale chanteurs (1h) suivant niveau	1C1-1C2-1C3	30'	Pratiques collectives Atelier lyrique, musique de chambre, atelier vocal baroque, atelier vocal musiques actuelles, ensemble vocal
	2C1-2C2-2C3	40'	
	3C1-3C2-3C3	1h	
	DEM1-DEM2	1h15	

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

Admission sur projet et entretien. Soit formation à la pratique en groupe, soit accompagnement de projet artistique (groupes constitués avec projet de création).

Accompagnement de groupes	Studio	Scène	Coaching vocal
Alternance de répétitions autonomes et de répétitions avec un enseignant	Apprentissage des techniques d'enregistrement	Apprentissage de la scène	Optionnel

ATELIERS D'INTEGRATION

Ateliers collectifs interdisciplinaires pour personnes en situation de handicap.

Pratiques collectives poly-instrumentales travaillant à partir des techniques de l'improvisation	1h30
--	------

THEATRE

INITIATION (durée entre 1 et 2 ans)

à partir de 13 ans	INIT1-INIT2	Corps Musical	Option : interprétation, marionnettes, corps en jeu			2h
--------------------	-------------	---------------	---	--	--	----

CYCLE I (durée entre 1 et 2 ans)

à partir de 15 ans	1C1 - 1C2	Interprétation	Corps en jeu	Pratique du spectateur	+ option	4h
--------------------	-----------	----------------	--------------	------------------------	----------	----

CYCLE II (durée entre 1 et 2 ans)

2C1 - 2C2	Interprétation	Corps en jeu	Culture théâtrale	Pratique du spectateur	+ options	6h
-----------	----------------	--------------	-------------------	------------------------	-----------	----

CYCLE III amateur (durée entre 1 et 3 ans)

3C1-3C2-3C3	Interprétation	Mise en Scène	Masque	Culture	Marionnettes	Projet personnel	8h
-------------	----------------	---------------	--------	---------	--------------	------------------	----

COP - CYCLE III spécialisé (durée 2 ans / entrée sur concours)

DET1-DET2	Marionnettes et théâtre d'objets	Interprétation théâtrale		Coaching Vocal	Projet personnel		20h
	Fabrication	Théâtre contemporain / Culture théâtrale		Danse contemporaine	Master classes		

HORS CURSUS

HC	Interprétation théâtrale			+ Options		2h
----	--------------------------	--	--	-----------	--	----

DANSE

DANSE CLASSIQUE		
INITIATION (<i>durée 2 ans</i>)		
Enfants de 6 ans (révolus au 1 ^{er} septembre)	INIT1	1h hebdomadaire
Enfants de 7 ans (révolus au 1 ^{er} septembre)	INIT2	1h hebdomadaire
CYCLE I (<i>durée entre 4 et 5 ans</i>)		
Enfants de 8 ans (possibilité de débiter à 9 et 10 ans)	1C1-1C2-1C3	2 cours de 1h
	1C4 - 1C5	2 cours de 1h30
CYCLE II (<i>durée entre 4 et 5 ans</i>)		
2C1-2C2-2C3	2 cours de 1h30	1h30 de de cours complémentaires (danse contemporaine, musique ou théâtre)
2C4-2C5	1h30 technique + 2h répertoire	
CYCLE III amateur (<i>durée entre 2 et 4 ans</i>)		
3C1-3C2-3C3-3C4	2 cours de 2h	
HORS CURSUS		
	HC	1h30 hebdomadaire
DANSE CONTEMPORAINE		
INITIATION		
	INIT	Expression corporelle dans le cadre du cycle découverte
CYCLE I		
Enfants de 8 ans (possibilité de débiter à 9 et 10 ans)	1C1-1C2-1C3-1C4	1 cours de 1h30 et un cours de danse classique
CYCLE II		
	2C1	1 cours de 2h et un cours de danse classique

CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX DE CLAMART

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

GRILLE DES FRAIS DE SCOLARITE

DROITS D'INSCRIPTION

Foyer fiscal de rattachement de l'élève	Montant dû par élève inscrit
Etablissement Public Territorial	12,00 €
Hors Etablissement Public Territorial	24,00 €

COTISATION ANNUELLE

Tous les tarifs s'entendent par élève.

Dans le cas où un élève suit plusieurs enseignements au conservatoire, la facturation s'effectue à - 50% à partir du deuxième enseignement. Les enseignements relevant du Tarif 1 sont toujours considérés comme étant la discipline principale.

TARIF 1

- Musique (cursus et hors cursus)** : cours individuel d'instrument ou de chant avec ou sans disciplines collectives associées
- Danse (cursus)** : 2 cours hebdomadaires au minimum
- Théâtre (cursus)** : 2 cours hebdomadaires au minimum

Quotient familial	Cotisation annuelle
A	82,47€
B	122,94€
C	167,09 €
D	198,35 €
E	223,96 €
F	243,63 €
G	261,03 €
H	276,14 €
I	309,82 €
J	365,45 €
K	423,54 €
L	530,21 €
Hors Etablissement Public Territorial	779,64€

- Les ateliers d'apprentissage instrumental collectif (pédagogie de groupe) sont assimilés à un cours individuel.*
- Les disciplines collectives associées au cours individuel sont la formation musicale et les pratiques collectives musicales (vocales, instrumentales, pluridisciplinaires) hors Maîtrise.*
- Dans le cadre du Tarif 1, le montant de la cotisation annuelle ne change pas quel que soit le nombre de pratiques collectives suivies par l'élève, hors Maîtrise.*
- Les élèves inscrits en cycles spécialisés (DEM, DET) domiciliés « hors territoire » bénéficient du tarif L de la grille ci-contre.*

TARIF 2

- d. Cycle découverte
- e. Maîtrise seule
- f. Formation musicale seule
- g. Pratique collective seule
- h. Danse (hors cursus) : 1 cours hebdomadaire
- i. Théâtre (hors cursus)

Quotient familial	Cotisation annuelle
A	55,76€
B	86,97 €
C	120,64 €
D	138,04 €
E	162,41 €
F	175,18 €
G	190,28 €
H	200,77 €
I	212,36 €
J	236,67 €
K	272,62 €
L	321,41 €
Hors Etablissement Public Territorial	377,06 €

TARIF 3

- j. Accompagnement de groupes de Musiques Actuelles, avec ou sans coaching vocal

Quotient familial	Cotisation annuelle
A	44,14 €
B	50,50 €
C	57,57 €
D	70,70 €
E	77,77 €
F	86,86 €
G	97,47 €
H	103,53 €
I	113,63 €
J	134,33 €
K	161,60 €
L	202,00 €
Hors Etablissement Public Territorial	232,30 €

TARIF 4

k. Ateliers d'intégration (personnes en situation de handicap)

Cotisation annuelle (tarif unique)	77,00 €
------------------------------------	---------

LOCATION D'INSTRUMENT

	Forfait semestriel indivisible	
	Instruments de 1 ^{ère} catégorie	Instruments de 2 ^{ème} catégorie
	<i>Piccolo, flûte, clarinette, saxophone, trompette, trombone, violon, alto.</i>	<i>Hautbois, basson, cor, tuba, claviers, violoncelle, viole de gambe, contrebasse.</i>
Etablissement Public Territorial	66,00 €	132,00 €
Hors Etablissement Public Territorial	72,00 €	144,00 €



CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX Année scolaire 2016-2017



MODALITES DE PAIEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES

Le versement des cotisations annuelles peut se faire selon deux modalités :

- soit en un versement unique, à effectuer au plus tard le samedi 23 décembre 2017
- soit en trois versements distincts, correspondant chacun à un tiers de la cotisation et échelonnés comme suit :
 - versement du 1^{er} tiers au plus tard le samedi 2 décembre 2017
 - versement du 2^{ème} tiers au plus tard le samedi 27 janvier 2018
 - versement du 3^{ème} tiers au plus tard le samedi 3 mars 2018

Quel que soit le mode de paiement souhaité, et préalablement à la procédure de perception des cotisations annuelles, l'établissement adressera aux usagers un échéancier et une facture unique.

Les règlements peuvent être effectués :

- en espèces
- par chèque (à l'ordre du Conservatoire de Clamart)
- par carte bancaire.

Il est également possible de régler tout ou partie des sommes dues par les biais suivants :

- Chèques Vacances
- Pass Hauts-de-Seine (pour les collégiens uniquement).

Le Pass Hauts-de-Seine est un dispositif proposé par le Conseil Départemental 92 au profit des collégiens du département. Renseignements : www.hauts-de-seine.net ou service Pass Hauts-de-Seine au 0800 076 092.

NB. En cas d'absence de réponse ou de réponse hors délai, l'établissement appliquera par défaut le premier des deux modes de règlement proposés ci-dessus.

CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

PRE-INSCRIPTIONS 2017-2018

Cycle d'Orientation Professionnelle - COP

CHANT BAROQUE

NOM et prénom du candidat :

Le dossier d'inscription est à remettre **à l'accueil** du conservatoire
Henri DUTILLEUX

Ou par courrier : Conservatoire Henri Dutilleux
1 place Jules Hunneville
92140 Clamart

Seront refusés :

- Les dossiers incomplets
- Les dossiers hors délais

Date limite de dépôt du dossier : vendredi 8 septembre 2017

Concours d'admission : mardi 19 septembre 2017

Date de réception du dossier au conservatoire :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVENom : Mme M

Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Mobile :

Courriel (en majuscules) :@.....

Secteur de résidence pour les Clamartois :

 Centre Gare Garenne-Trivaux-3f Percy-Schneider Jardin Parisien Plaine Galvent -CorbyEn **SEPTEMBRE 2017** l'élève sera : Scolarisé : établissement, ville..... niveau scolaire Etudiant : établissement, ville..... cursus..... En activité professionnelle : Autre :**RESPONSABLES LEGAUX DE L'ÉLÈVE**

Nb : le responsable 1 est la personne ayant la charge financière de la scolarité de l'élève (droits d'inscriptions, cotisations, locations d'instruments le cas échéant).

Les correspondances seront adressées à ce responsable.

RESPONSABLE 1 Père Mère

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tel domicile :

Tel mobile :

Tel pro :

Courriel :

Profession :

RESPONSABLE 2 Père Mère

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tel domicile :

Tel mobile :

Tel pro :

Courriel :

Profession :

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Lien :

Prénom :

Téléphone :

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES

Un dossier de préinscription ou de réinscription a-t-il été déposé dans un autre conservatoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris ? oui non Si oui merci de préciser

Antony Bagneux Bourg la Reine/Sceaux Châtenay-Malabry Châtillon Fontenay-aux-Roses
 Malakoff Montrouge

S'agit-il de votre première demande d'inscription au Conservatoire Henri Dutilleux de Clamart ? oui non

Dans quel cadre le candidat a-t-il suivi ses études musicales :

Dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé (conservatoire, etc) ?

nom et localisation de l'établissement : _____

Autre (association, structure privée, cours particuliers, etc) ? _____

CONDITIONS D'ADMISSION

Programme : 2 pièces de la période baroque, au choix du candidat, dont une en français.

Le cursus s'adresse à des élèves d'un niveau minimum de 3^{ème} cycle en chant

Les élèves s'engagent à participer aux répétitions et la représentation du spectacle « Héros et héroïnes de l'opéra baroque français » dans le cadre de la saison du théâtre Jean Arp de Clamart.

Répétitions: lundi 7 & 14 mai 2018

Représentation: mardi 15 mai 2018

La participation à ce spectacle tiendra lieu d'évaluation annuelle

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Lettre de motivation
- biographie retraçant le parcours artistique du candidat
- Attestation et/ou diplômes justifiant votre niveau dans la discipline présentée (sauf s'ils ont été obtenus au sein du Conservatoire Henri Dutilleux de Clamart)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Chèque relatif aux droits d'inscriptions (12€ pour les candidats domiciliés dans une des villes du territoire Vallée Sud – Grand Paris, 24€ pour les autres)
- Carte de Quotient Familial (pour les candidats domiciliés sur le territoire) – à faire calculer à la Mairie de Clamart

Le conservatoire vous tiendra informé par voie postale ou numérique de l'acceptation ou du refus de votre dossier.

En cas d'acceptation, une convocation au concours d'entrée vous sera envoyée.

Vous êtes susceptibles de recevoir par courriel des informations sur les activités du conservatoire Henri Dutilleux.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées électroniques (courriel) soient transmises aux établissements ou personnes suivantes, cochez la ou les cases ci-dessous :

- Etablissements culturels de la ville de Clamart et de Vallée Sud – Grand Paris
- Parents référents du conservatoire Henri Dutilleux

INFORMATIONS CONCERNANT LA FACTURATION

je souhaite régler la cotisation annuelle en une fois trois fois

Je soussigné(e).....

- certifie en tant que responsable légal de l'élève, ou en tant qu'élève majeur, l'exactitude des informations communiquées et m'engage à informer dans les plus brefs délais le secrétariat du conservatoire Henri Dutilleux de tout changement de situation ou de coordonnées.

- déclare avoir pris connaissance de la charte d'inscription et m'engage à en respecter les modalités.

Date :

Signature :

CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

DIRECTEUR : Xavier le Masne

Place Jules Hunebelle, 92140 Clamart / 01 55 95 92 72

conservatoire.clamart@valleesud.fr



CONSERVATOIRE HENRI DUTILLEUX

Année scolaire 2017-2018



CHARTRE D'INSCRIPTION

« La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective ».

(Extrait du Schéma national d'orientation pédagogique de l'Enseignement artistique)

S'INSCRIRE AU CONSERVATOIRE C'EST...

... s'engager à suivre un cursus d'études, que ce soit en danse, en musique ou en théâtre.

Quel que soit son choix de discipline ou de cursus, chaque élève doit suivre assidûment l'ensemble des cours pour lesquels il est inscrit et fournir le travail nécessaire à sa progression. L'assiduité aux cours étant un préalable nécessaire à la réussite des études artistiques, toute absence prévue doit rester exceptionnelle et être signalée à l'avance auprès de l'administration du Conservatoire.

Qu'il s'agisse d'un cursus diplômant ou non, chaque élève devra se plier aux modalités d'évaluation prévues - sauf empêchement dûment signifié à la Direction - et participer activement aux spectacles, concerts et auditions.

S'inscrire en cours d'année

Les inscriptions et réinscriptions se font aux périodes prévues à cet effet.

Lors de la confirmation de son inscription, chaque élève reçoit par courriel les informations relatives au cursus ou parcours choisi (horaires et niveaux des cours collectifs, dates de réunions de rentrée avec l'équipe pédagogique).

Il est également possible de s'inscrire en cours d'année si les capacités d'accueil dans la discipline demandée le permettent et dans la mesure où la cohérence du parcours de l'élève peut être respectée. Dans ce cas, les modalités de paiement sont calculées en fonction de la période d'intégration de l'élève.

Démissionner

Les démissions, pour être prises en compte, doivent être notifiées par écrit (par voie postale ou par voie numérique) à l'administration. Seules les démissions transmises avant le 15 octobre de l'année en cours permettent une exonération de la cotisation annuelle.

Se réorienter

Tout souhait de réorientation pédagogique doit faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Direction du Conservatoire.

La fin des études

Lorsqu'un élève a effectué le nombre maximum d'années dans un cycle sans être admis dans le cycle suivant, il n'est plus autorisé à poursuivre son apprentissage au sein du cursus. Dans ce cas, un rendez-vous est proposé par la Direction afin d'étudier les possibilités de changement de cursus ou de réorientation vers une autre discipline.

Par ailleurs, tout élève n'ayant pas soldé ses frais de scolarité pour l'année scolaire en cours, ne peut être réinscrit pour l'année scolaire suivante.

Droit à l'image

Dans un but exclusivement pédagogique et non commercial, les élèves peuvent faire l'objet de captations sonores, vidéo ou photographiques à l'initiative de l'établissement ou de la collectivité de tutelle.

Le souhait de ne pas apparaître sur les supports réalisés peut être notifié sur simple demande écrite adressée au Directeur de l'établissement.

Communication

Chaque année, des parents référents sont nommés au sein de chaque classe par la Direction sur la base du volontariat. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents élus pour siéger au Conseil d'Etablissement et facilitent les échanges entre les usagers et la Direction du conservatoire.

Signature de l'élève :

Signature du responsable :